

PETITES COLLECTIVITÉS
pour un
assainissement
DURABLE →

COLLOQUE

20 & 21 NOVEMBRE 2014

Centre International des Congrès - METZ (57)

Concevoir et réaliser un projet de réhabilitation ANC Retour d'expérience sur les Vosges

Damien DESCOUPS, *Conseil Général des Vosges*

Etienne LIVROZET, *VALTERRA Eau Etudes Conseil*



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

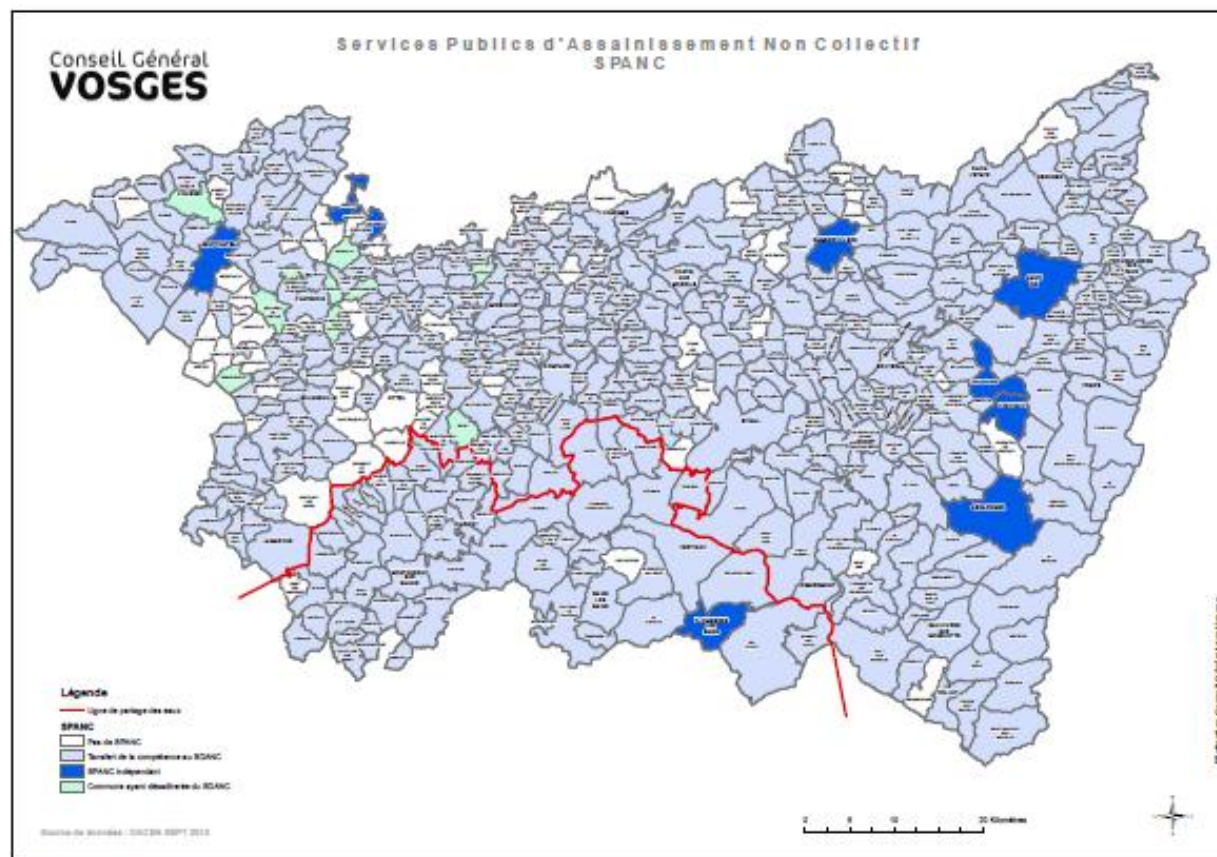


Le contexte Vosgien

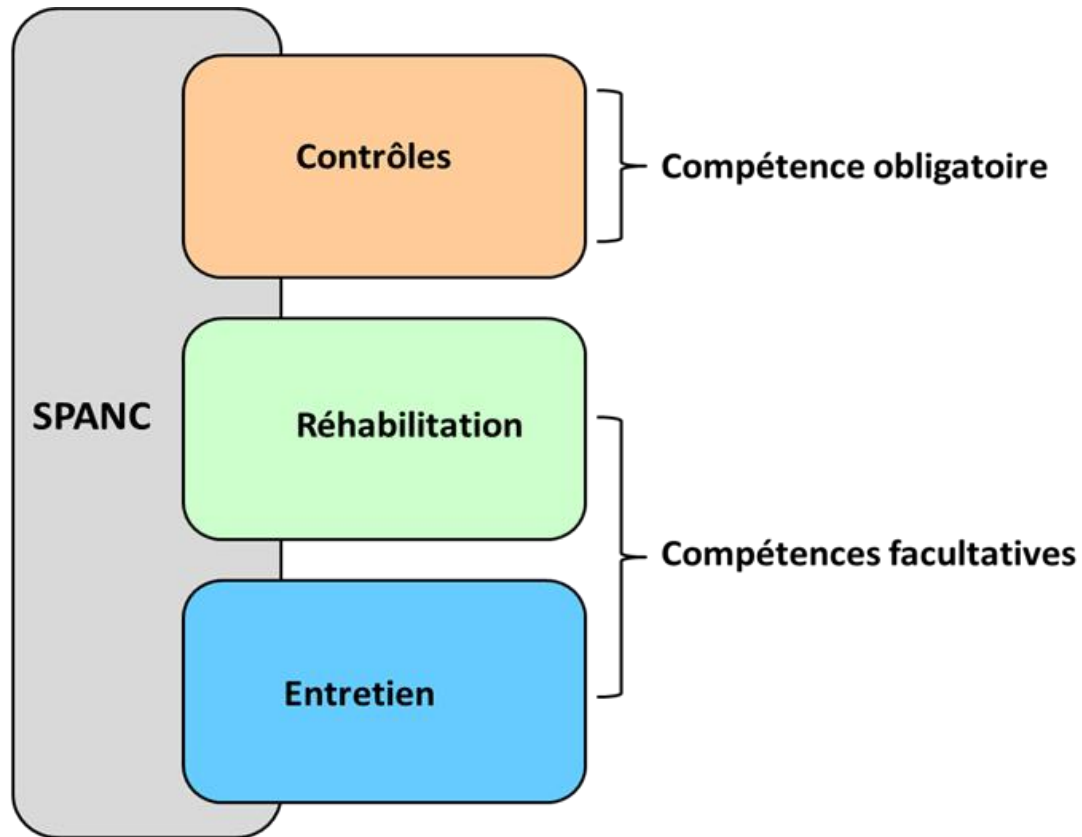
- Un département rural : **514 communes et 390 000 habitants**
- Zone **montagneuse** dans la partie Est et de **plaine** dans la partie Ouest du département
- Sur les 514 communes, 380 ont moins de 500 habitants (**soit 73%**)
- Territoire réparti sur **2 Agences de l'Eau** :
 - 2/3 sur Agence de l'Eau Rhin-Meuse
 - 1/3 sur Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Le contexte vis-à-vis de l'assainissement non collectif

- Existence d'un SPANC à l'échelle départementale : Le **SDANC des Vosges** créé en 2003 (actuellement 448 communes adhérentes pour environ 48.000 installations ANC)
- **8 SPANC indépendants** (en général des grosses collectivités dotées d'un service technique)



Compétences du SDANC des Vosges



Le SDANC n'exerce que la compétence obligatoire pour le compte de ses communes membres

Les communes membres peuvent décider ou non d'exercer les compétences facultatives



Le SDANC des Vosges

Les Contrôles de Diagnostic

- Réalisation des premiers diagnostics de l'existant **sur environ 42.000 installations ANC de 2007 à 2010**
- Suite aux diagnostics, le taux de non-conformité était de 15% à 20% des installations contrôlées
- Envoi aux particuliers des notifications de non-conformité avec délai de 4 ans pour réhabiliter : à partir de 2009
 - ⇒ Les premières échéances de réhabilitation étaient donc fixées à 2013



La réhabilitation de l'ANC Etat d'avancement dans le 88

Arrivée des premières échéances de réhabilitation (en 2013)

+

Un financement très incitatif (environ 70%)

+

Forte présence sur le terrain des services du SDANC et du Conseil
Général pour communiquer sur la réhabilitation

=

**A ce jour, 270 installations réhabilitées et environ 700 installations
en phase d'étude de projet**

+ une vingtaine de collectivités en phase de réflexion



La réhabilitation de l'ANC

Démarches

- **Sollicitation de la collectivité** pour de l'information sur les possibilités de financement d'une opération de réhabilitation de l'ANC.

- **Réunions** dans les collectivités :
 - ⇒ Point sur les Non Conformités
 - ⇒ Point sur les installations éligibles
 - ⇒ Point sur le périmètre de l'opération
 - ⇒ Point sur les différents modes de portage (Maîtrise d'Ouvrage Privée / Publique)
 - ⇒ Point financier

La réhabilitation de l'ANC

Points-clés d'une opération sous Maitrise d'Ouvrage publique – Phase initiation



- Une **réunion publique** :
 - ⇒ Ciblée sur les particuliers éligibles
 - ⇒ Réalisée dès que la collectivité a « calé » tous les détails de son opération (pas avant)
- Une **convention collectivité/particulier** en 2 parties (études et travaux)
- Recrutement du Maître d'Œuvre sur la base d'un cahier des charges précis et détaillé.



Présentation de VALTERRA Eau Etudes Conseil



- **Bureau d'études créé en 1995**, ayant son siège à Etival-Clairefontaine
- Spécialisé dans le **domaine de l'eau et de l'assainissement** (*études, contrôles, maîtrise d'œuvre*)
- Effectif d'une dizaine de salariés, ingénieurs et techniciens
- Depuis 3 ans, missions de maîtrise d'œuvre sur **7 opérations de réhabilitation ANC dans les Vosges, réalisées ou en cours**
- Intervention sur **23 communes**
- **473 projets réalisés et 157 suivis de travaux** de réhabilitation d'installations ANC



Points-clés de la mission de maîtrise d'œuvre – Phase PRO

- Donner aux particuliers toutes les informations utiles sur les filières ANC envisageables, avec leurs avantages et leurs inconvénients
- Faire ressortir la filière la mieux adaptée, classique ou agréée
- **Pas d'indication de marque ou de prescription trop restrictive au niveau des projets ANC**, sauf contraintes particulières (*encombrement, poids, perte de charge disponible, ...*)
- Nécessité de faire intervenir des **techniciens particulièrement bien formés et expérimentés** (*connaissance des nombreuses filières ANC, de leurs caractéristiques techniques, de leurs coûts de mise en œuvre et d'entretien, etc...*)



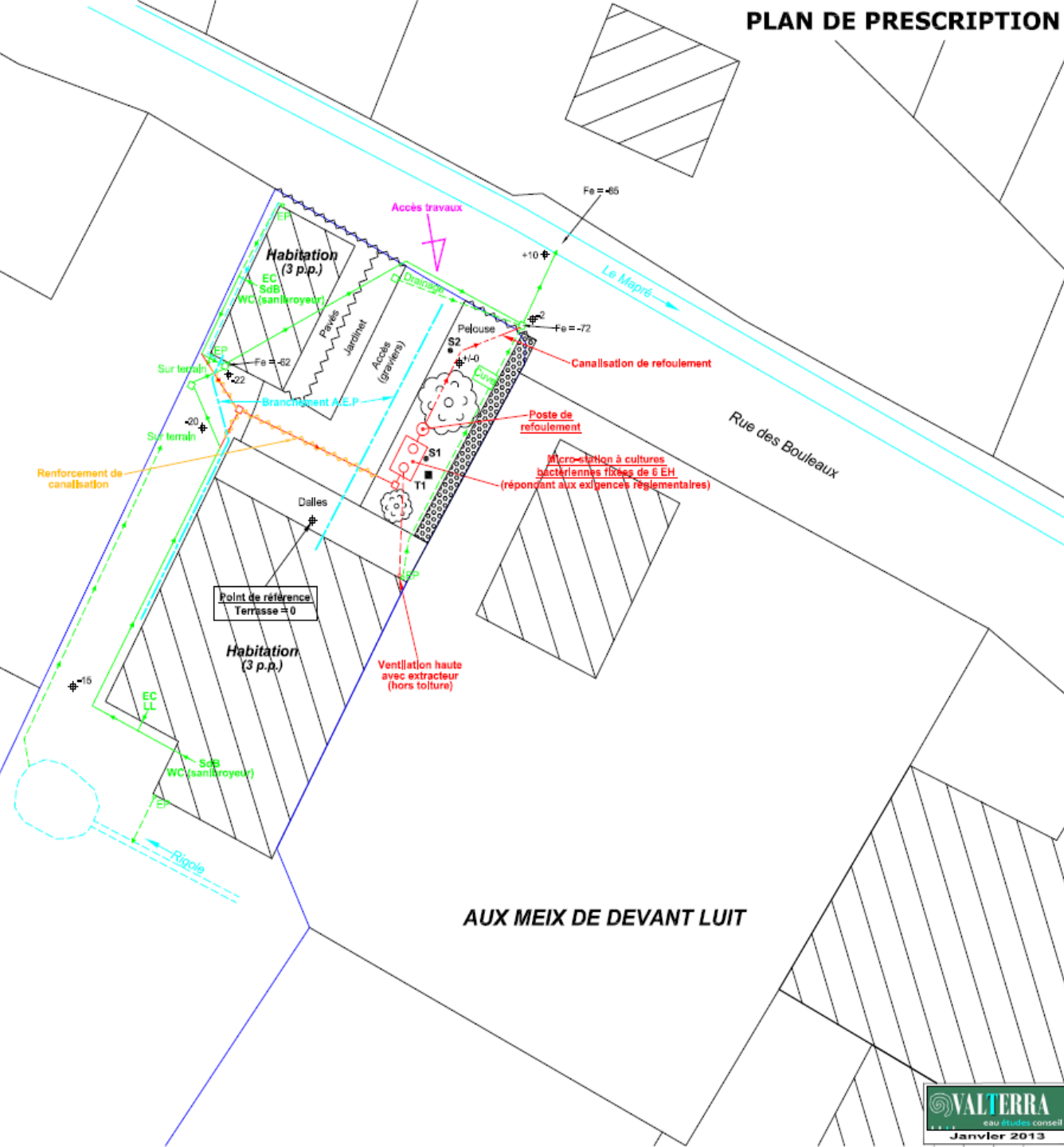
Points-clés de la mission de maîtrise d'œuvre – Phase PRO

- L'objectif du bureau d'études est d'aboutir à **un projet (plan, quantitatif) très précis**, valant dans la plupart des cas « plan d'exécution » pour l'entreprise de travaux qui sera retenue
- Laisser le minimum de latitude dans l'exécution des travaux; c'est une question de **responsabilité du maître d'œuvre**

Commune de : LE BEULAY

Adresse : 3, rue des Bouleaux
 Section : A Numéro(s) de parcelle(s) : 631

Echelle : 1 / 250



LEGENDE

- SdB : Eaux de Salle de Bain
- EC : Eaux de Cuisine
- WC : Eaux de WC
- LL : Eaux de Lave-linge
- EP : Eaux Pluviales

3 p.p. : Nombre de pièces principales

⊕ +20 : Cote de niveau du terrain (en cm) par rapport au point de référence 0

● S1 : Localisation des sondages pédologiques

■ T1 : Localisation du test de percolation réalisé à 50 cm de profondeur

Assainissement existant

- : Eaux Usées
- - - : Eaux Pluviales

Projet de réhabilitation

- : Canalisations EU à créer
- - - : Canalisations EP à créer
- : Regard à créer

AUX MEIX DE DEVANT LUIT



Points-clés de la mission de maîtrise d'œuvre – Phase ACT

- Utilisation de **marchés à bons de commande** pour des raisons de souplesse administrative (*désistement de certains propriétaires en cours d'opération, bonne maîtrise des délais d'exécution des travaux, ...*)
- Utilisation de **marchés à lots** pour permettre à des entreprises de différentes tailles de répondre et pour diminuer la durée des travaux sur une Collectivité
- **Depuis quelques années, émergence d'un tissu de petites à moyennes entreprises vosgiennes qui disposent des connaissances et des moyens techniques nécessaires à ce type d'opérations et qui maîtrisent bien le fonctionnement des Marchés Publics**



Points-clés de la mission de maîtrise d'œuvre – Phase VISA

- **Etat des lieux contradictoire sur site** en présence du propriétaire, du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et de l'entreprise retenue pour les travaux
- Pas besoin de constats d'huissier
- **Etape qui permet d'affiner encore les projets, si nécessaire,** au cours des piquetages



Points-clés de la mission de maîtrise d'œuvre – Phase DET

- **Nécessité d'une présence forte et régulière du maître d'œuvre sur site** lors de l'exécution des travaux de réhabilitation ANC
- 2 à 3 passages sur site pendant la réalisation d'une filière ANC
- **Proximité du maître d'œuvre indispensable pour pouvoir intervenir rapidement (moins de 2 heures) en cas de problème et éviter un « blocage » de l'entreprise dans la poursuite des travaux**



Points-clés de la mission de maîtrise d'œuvre – Phase AOR

- **Réception des travaux** en présence du propriétaire, de l'entreprise de travaux, du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, **indépendante et distincte du contrôle de bonne exécution effectué par le SPANC**
- Le contrôle du SPANC peut néanmoins être fait en parallèle
- Lors des réceptions, les discussions portent essentiellement sur les remises en état du site, ce qui nécessite parfois 2 ou 3 passages pour la levée des réserves